

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Délibération
n°2014.04.119

Désignation d'un
conseiller
communautaire à la
société d'économie
mixte de La Braconne

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 avril 2014**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014**DELIBERATION
N° 2014.04.119**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE****DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA BRACONNE**

La Société d'économie mixte (SEM) de La Braconne gère une zone d'activité qui regroupe actuellement 24 entreprises dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

Elle a pour objet :

- d'étudier et de déterminer les diverses formes d'utilisation possible du secteur géographique de La Braconne, dévolue à la société,
- de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation effective des programmes ou projets qu'elle a ainsi définis, notamment procéder à l'acquisition de tous terrains utiles à la réalisation de l'objet social,
- de procéder à toutes transactions en vue de l'installation d'entreprises,
- d'assurer la gestion des diverses installations collectives qu'elle aurait à acquérir ou qui lui seraient confiées,
- d'aménager une ou plusieurs zones d'activités économiques,
- de négocier et d'établir toutes conventions nécessaires (achats, ventes, fonds de concours) avec toutes collectivités, organismes publics ou privés,
- de faire édifier éventuellement des bâtiments à usage d'ateliers relais ou usines relais afin de faciliter l'implantation d'activités économiques.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	74	2,96 %	7 400 €	1
Conseil Général	1 242	49,68 %	124 200 €	4
Mornac	35	1,4 %	3 500€	1
Bunzac	5	0,20 %	5 000 €	
Saint-Projet	10	0,40 %	10 000 €	
Pranzac	10	0,40 %	10 000 €	
Touvre	10	0,40 %	1 000 €	
Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Angoulême	328	13,12 %	32 800 €	1
Chambre d'Agriculture	25	1,00 %	2 500 €	
Chambre des Métiers	50	2,00 %	5 000 €	1
MEDEF/UP16	550	22,00 %	55 000 €	1
CGPME	10	0,40 %	1 000 €	
BNP Paribas	17	0,68 %	1 700 €	} 1
Crédit Lyonnais	17	0,68 %	1 700 €	
Banque Populaire Centre Atlantique	16	0,64 %	1 600 €	
EXPANSO	100	4,00 %	10 000 €	
Monsieur Paul POURET	1	0,04 %	100 €	
TOTAL	2 500	100 %	512 700 €	10

Conformément aux statuts de ladite société, un conseiller communautaire doit donc être désigné pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Monsieur Jacky BOUCHAUD pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'économie mixte de La Braconne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 avril 2014	<u>Affiché le :</u> 22 avril 2014